



**CONSEIL  
COMMUNAL  
DE  
PREVERENGES**

**1028 Préverenges, le 9 février 2024**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 8 février 2024**

---

En vertu de l'article 162 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 8 février 2024, a décidé :

**1. Préavis 8/23 demande d'un crédit pour l'achat de véhicules pour la Sécurité municipale et pour le Service de la voirie et des espaces verts**

D'accorder un crédit de Fr. 200'000.- pour l'achat de véhicules pour la sécurité municipale et pour le service de la Voirie et des espaces verts

**Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 163 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours.**

**2. Préavis 4/23 règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions**

D'adopter le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, ainsi que les tarifications y relatives, tel qu'amendé.

**3. Préavis 6/23 demande d'un crédit d'étude de Fr. 397'000.- pour le déplacement du port de la Venoge**

De refuser le préavis.

**Prochaine séance : le 21 mars 2024 à 20 h à l'Aula**

La Présidente

La Secrétaire

Sylviane Lambelet-Blanc

Claude de Titta

